

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et LE DIX SEPT AVRIL

A la requête de :

Lequel faisant élection de domicile en mon étude me requiert afin de dresser l'état descriptif d'un bien appartenant à :

Bien situé sur le territoire de la commune de MONTBAZIN lieu-dit « les garrigues » cadastré section C numéro 44.

SUR QUOI :

JE, Frédéric BRINGUIER, Huissier de Justice à la Résidence de Sète, y demeurant 55, quai de Bosc "Le Majestic 1" BP 63 34201 Sète.

DEFERANT A LA PRESENTE REQUISITION

Certifie m'être rendu ce jour sur le territoire de la commune de MONTBAZIN lieu - dit « les garrigues » section C numéro 44, où étant j'ai constaté ce qui suit :

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie d'un hectare - 53 ares et 30 centiares.

Cette parcelle est située sur les hauts de MONTBAZIN.

Il s'agit d'une parcelle en état de lande, non cultivée.

Présence de quelques arbres sur cette parcelle notamment des cyprès, des pins, des chênes verts.

Absence de toute construction.

Seule une chape béton de 22 m2 environ est présente.

Des fondations légères ont été mises.

Ces fondations dépassent du sol d'environ 20 à 30 centimètres.

Les fondations ont une emprise au sol d'environ 50 m2.

La parcelle n'est pas entretenue.

1
SEP BRINGUIER CAUSSIL
Huissier de justice associés
BP 63, 55 quai de Bosc
34200 Sète

Elle n'est pas cultivée.

Elle est délimitée au sud/ouest par la route goudronnée.

L'accès se fait par un passage délimité par deux piliers en pierre.

Présence d'un cyprès qui a poussé à côté du pilier gauche.

Au nord/ouest, cette parcelle non clôturée est délimitée par un muret en pierre en très mauvais état.

Au nord/est, cette parcelle est délimitée par un ancien muret en pierre complètement effondré, envahi par la végétation.

Au sud/est, cette parcelle est délimitée par un ancien muret en pierre dont les pierres ont ensuite été entièrement enlevées en partie.













PROCES VERBAL DE DESCRIPTION | 2018



DONT ACTE.

COUT :	420.00	EUROS,
dont : TVA :	67.52	€
SCT :	7.67	€
Enregistrement :	14.89	€



DOSSIER N°74011